

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 287 /2023

Annaba le 18/10/2023

A

**Monsieur : SEBTI ZINEDDINE
LOCAL N° 01 BOUTELDJA CENTRE – EL TARF -**

OBJET : Mise en demeure N° 03.

Projet : Travaux de Canalisation Site DRAA ERICH 2800 Logts AADL Ilot 9.

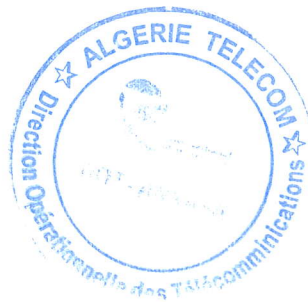
Bon de commande N° : 230181 du 16/03/2023, ODS N° : 56/2023 du 16/03/2023, délais 45 Jours

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et dont la reprise a été prononcée le 23/07/2023, je porte à votre connaissance que le délais contractuel est écoulé et les travaux ne sont pas encore achevés.

A cet effet, je vous mets en demeure pour l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais, à défaut, Algérie Telecom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: GAOUAOUI Salim